

Orages de grêles et de pluies du Jeudi 23 juin 2022

Attestation du Maire pour assurance



Chers Poucharramétois,

Au vu des dégâts qui nous ont été rapportés par des administrés, Monsieur le Maire a établi une attestation à fournir auprès de votre assureur. Vous la trouverez ci-dessous :

«[ATTESTATION.pdf](#)»

Nous sommes en préparation du dossier de **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** auprès de la Préfecture.

“ Vous avez jusqu'à 16 heures aujourd'hui 24 juin 2022 pour nous contacter afin de nous faire part des éventuels dégâts subi le jeudi 23 juin 2022 en liens avec les orages de grêles et de pluies, au 05 61 91 83 09 ou par mail : mairie@poucharramet.fr

Merci de votre compréhension.